

*Agence de la santé  
et des services sociaux  
du Saguenay-  
Lac-Saint-Jean*

Québec 

## **PLAN D'ACTION RÉGIONAL EN ITINÉRANCE**

**2011-2014**

27 septembre 2011

La mise à jour du plan d'action régional en itinérance 2011-2014 est le fruit d'un travail de collaboration entre les personnes suivantes :

### **RÉDACTION**

Germain Couillard, Marie-Claude Clouston, Michel Côté  
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

### **COLLABORATION**

Pascale Verreault	Maison d'hébergement Le Séjour de Jonquière
Martine Martin	Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi
Lise Savard	Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie
Anik Boudreault	Centre Le Phare
Marie-Michèle Rancourt	Café-Jeunesse

### **MISE EN PAGE ET RÉVISION LINGUISTIQUE**

Johanne Tremblay, Esther Desmeules, Annie Girard  
Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean

Le genre masculin utilisé dans ce document désigne aussi bien les femmes que les hommes et ne sert qu'à alléger le texte.

Toute reproduction totale ou partielle de ce document est autorisée, à condition d'en mentionner la source.

© Gouvernement du Québec, 2010

TABLE DES MATIÈRES

<b>CONTEXTE.....</b>	<b>4</b>
<b>1. PROCESSUS COMMUNAUTAIRE.....</b>	<b>5</b>
1.1. DESCRIPTION DE LA TABLE DE CONCERTATION.....	5
1.2. LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION .....	5
1.3. MOYENS D'ACTION, CAPACITÉS ET VIABILITÉ À LONG TERME .....	6
1.4. LIENS DU PLAN AVEC DES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS CONNEXES .....	8
1.4.1. Plan stratégique régional 2010-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay– Lac-Saint-Jean.....	8
1.4.2. Le plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013.....	9
<b>2. BILAN DU PLAN COMMUNAUTAIRE COUVRANT LA PÉRIODE 2007-2011 .....</b>	<b>10</b>
2.1. BILAN DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE .....	10
2.2. BILAN DES PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2007-2009 ET STRATÉGIES DE RÉALISATION.....	11
<b>3. PROFIL ACTUEL DE LA COLLECTIVITÉ .....</b>	<b>13</b>
3.1. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES.....	13
3.2. LES PERSONNES TOUCHÉES PAR L'ITINÉRANCE .....	15
3.2.1. Les types d'itinérance .....	15
3.2.2. Les types de ressources.....	16
3.2.3. Continuum de services d'hébergement en itinérance .....	16
3.2.4. L'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean : le contexte de l'intervention.....	17
3.2.5. Inventaire des ressources d'hébergement actuellement disponibles au Saguenay–Lac-Saint-Jean aux personnes touchées par l'itinérance .....	18
3.3. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DES POPULATIONS TOUCHÉES AU REGARD DU CONTINUUM DE MESURES DE SOUTIEN.....	19
3.4. BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES .....	19
3.5. ENJEUX PRINCIPAUX.....	20
<b>4. ORIENTATIONS DU PLAN COMMUNAUTAIRE POUR LA PÉRIODE 2011-2014 .....</b>	<b>21</b>
<b>5. ÉLÉMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE.....</b>	<b>24</b>

## CONTEXTE

Le plan d'action régional en itinérance 2011-2014 a comme but de consolider les actions entreprises depuis les dix dernières années en mettant de l'avant des actions qui visent la prévention et la réduction de l'itinérance. Cela permet la mise en place de structures et de mesures de soutien dont les personnes à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance ont besoin pour devenir autonomes et prendre une part active dans leur communauté.

C'est en 2001 que la région s'est donné des actions structurantes afin de lutter contre l'itinérance et d'offrir des services aux personnes en situation d'itinérance. Avec les différentes phases de l'Initiative des partenariats de lutte en action communautaire (IPAC) de 2001 à 2006 et de la Stratégie de partenariats de lutte contre l'itinérance (SPLI) en place depuis 2007, la région a reçu, en contribution financière du gouvernement fédéral, plus de 5,5 M\$ pour financer des projets communautaires. Ces sommes ont notamment permis d'offrir des services de soutien, d'accompagnement, d'hébergement ou de réinsertion sociale. Ce financement a également permis de structurer un réseau de services communautaires en itinérance. Avant 2001, peu d'attention était accordée spécifiquement au phénomène de l'itinérance, même si plusieurs organismes offraient des services aux personnes en situation d'itinérance. Ces organismes étaient plutôt identifiés comme offrant des services à des personnes démunies ou présentant des problèmes de santé mentale ou de toxicomanie.

La première phase de l'Initiative de partenariats en action communautaire a permis de nommer la problématique de l'itinérance, de la définir et d'en dresser un portrait sommaire. De ces travaux ont découlé des orientations et des priorités à mettre de l'avant afin de mieux répondre aux clientèles vulnérables à risque d'itinérance ou en situation d'itinérance. Les contributions financières de l'IPAC et de la SPLI ont permis d'apporter une réponse plus variée et mieux adaptée aux besoins de la population du Saguenay. En matière d'immobilisations, les investissements ont eu un impact sur la qualité et l'accessibilité des services pour les différentes clientèles. L'offre de service en hébergement s'est accrue et s'est diversifiée. Les connaissances entourant l'itinérance se sont raffinées et les intervenants du milieu communautaire ont pu bénéficier de formations de qualité.

Sur le plan de la concertation entre les organismes, le financement de projets en itinérance a créé des conditions favorables au renforcement du partenariat. Des mécanismes de référence se sont construits et le continuum de services s'est bonifié. La concertation du milieu s'est également exprimée, notamment par la « Nuit des sans-abri ». Depuis déjà plusieurs années, des organismes communautaires de Ville de Saguenay s'impliquent dans l'organisation de l'événement qui a pour but d'éveiller la population à la réalité des personnes itinérantes et d'affirmer que la problématique de l'itinérance n'est pas exclusive aux grands centres urbains.

Au-delà du principe qui veut que ce plan d'action doive répondre à des exigences liées à l'initiative de partenariats de lutte à l'itinérance, il est avant tout la pierre d'assise qui guidera l'organisation des services régionaux en matière d'itinérance. Les orientations et les priorités retenues, en plus de tenir compte des besoins des clientèles à risque ou en situation d'itinérance de la région, s'inscrivent en continuité et en complémentarité avec les orientations ministérielles qui guident l'organisation des services dans les centres de santé et de services sociaux (CSSS). Considérant que le processus de désaffiliation est engendré par une conjugaison défavorable de facteurs sociaux et individuels, la planification des actions visant à prévenir ou à réduire l'itinérance s'inscrit dans un contexte de responsabilité partagée et doit être analysée dans un contexte global. L'apport du milieu communautaire et des partenaires de divers secteurs de la communauté joue donc un rôle de premier plan dans la réponse aux besoins des personnes les plus vulnérables.

## 1. PROCESSUS COMMUNAUTAIRE

### 1.1. DESCRIPTION DE LA TABLE DE CONCERTATION

La table de concertation en itinérance est composée des promoteurs qui ont reçu des contributions dans le cadre de la SPLI. Cette table porte des préoccupations qui touchent principalement le continuum de services, l'harmonisation des approches d'intervention et autres aspects cliniques qui permettent notamment d'établir des normes ou des orientations pour définir la pratique dans le domaine de l'itinérance. Afin d'analyser les projets déposés dans le cadre de la SPLI, l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, ci-après appelée l'Agence, met en place un comité d'analyse composé de représentants d'organismes, d'établissements et de partenaires intersectoriels qui ne déposent pas de projets dans le cadre de la SPLI. Cette orientation a été entérinée par la table de concertation en itinérance.

En ce qui a trait au processus de concertation intersectorielle, la région s'est donné une structure permettant de regrouper des établissements, des organismes communautaires et des partenaires intersectoriels dans des comités de travail. Pour chacun des programmes-services compris dans l'architecture des programmes du ministère de la Santé et des Services sociaux (MSSS), des comités régionaux sont mis en place. L'un de ces comités regroupe des représentants d'établissements responsables des programmes santé mentale, dépendance, enfance-jeunesse-famille et services généraux psychosociaux. Il est donc possible d'échanger sur les facteurs qui influencent les risques d'être en situation d'itinérance et en venir à trouver des solutions pour améliorer les services aux personnes vulnérables. Ce comité peut, selon des besoins, mettre en place des tables de travail qui reçoivent des mandats très spécifiques afin de résoudre des problématiques particulières.

Sans être rattachée directement à cette structure de concertation, la table de concertation en itinérance a tout de même des liens avec les comités régionaux, et ce, par l'entremise de représentants d'organismes communautaires qui siègent à la fois à la table de concertation en itinérance et aux différentes tables de travail de la structure de concertation régionale.

La table de concertation réunit des coordonnateurs ou des directeurs généraux d'organismes à toutes les 4 à 6 semaines. Les convocations sont transmises par la Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie et les comptes-rendus sont produits à tour de rôle. Cette table traite de dossiers touchant le continuum de services, l'accès aux services et les mécanismes de reddition de compte pour le suivi des projets de la SPLI. Deux structures se rattachent à la table de concertation : la table clinique qui réunit des intervenants et le comité de la Nuit des sans-abri.

### 1.2. LISTE DES ORGANISMES MEMBRES DE LA TABLE DE CONCERTATION

Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean  
ACSM Saguenay – Macadam  
Café-Jeunesse  
Centre d'intervention familiale Le Transit  
Centre Le Phare  
CSSS de Chicoutimi  
Maison d'hébergement le Séjour de Jonquière  
Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi  
Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie  
Séjour Marie-Fitzbach  
Service de travail de rue du Patro de Jonquière  
Service de travail de rue de Chicoutimi

### 1.3. MOYENS D'ACTION, CAPACITÉS ET VIABILITÉ À LONG TERME

Les renouvellements successifs des initiatives fédérales en matière d'itinérance ont permis de développer ou de bonifier l'offre de service régionale pour les personnes en situation d'itinérance ou à risque de le devenir. Ces services demeurent toutefois fragiles, et ce, malgré les efforts déployés par les promoteurs afin de diversifier les sources de financement pour assurer la viabilité à long terme de leur projet. Les contributions de la SPLI représentent encore une part importante de l'enveloppe budgétaire nécessaire à la réalisation des différents projets. Ce sont les organismes dont la mission se concentre exclusivement sur la clientèle itinérante, notamment les ressources d'hébergement, qui seraient les plus touchées par un retrait du financement fédéral.

Dans le contexte où le financement des projets n'est pas assuré à long terme et sur une base récurrente, il importe que les projets qui seront déposés dans le cadre de la SPLI soient assortis d'une stratégie de cessation des activités, de mesures d'atténuation ou d'un plan de viabilité de leur projet au-delà du 31 mars 2014.

Ce plan sera considéré comme un élément important dans l'évaluation des projets. Les promoteurs devront indiquer les actions qu'ils prévoient réaliser et les résultats anticipés. À titre d'exemple, il pourrait s'agir d'ententes de partenariat ou d'engagements financiers de partenaires des secteurs publics, institutionnels ou privés. Comme mesure d'atténuation, les organismes peuvent prévoir des mécanismes qui permettront d'orienter leur clientèle vers d'autres organismes ou des établissements du réseau, d'un partage de services entre organismes pour assurer un niveau minimal de service ou d'une révision du niveau d'accessibilité du service. Le pourcentage du financement de la SPLI par rapport au budget régulier de fonctionnement de l'organisme doit être également indiqué.

Pour la SPLI 2011-2014, un montant de 1 775 721 \$ est disponible pour les trois arrondissements de Ville de Saguenay. De ce montant, 595 910 \$ a déjà été engagé en 2011-2012 pour financer le renouvellement transitoire des projets permettant de servir la clientèle. Pour la période débutant le 1<sup>er</sup> avril 2012 et se terminant le 31 mars 2014, c'est un montant de 1 191 820 \$ qui est disponible pour financer de nouveaux projets.

Au plan de la participation financière, l'Agence a versé plus de 3,5 M\$ aux organismes communautaires qui offrent des services aux personnes à risque ou en situation d'itinérance dans l'ensemble de la région. À ces montants, il faut ajouter les contributions de Centraide, des diverses fondations et des dons du public. Le tableau de la page suivante présente en détail les sommes allouées aux organismes par l'Agence en 2011-2012.

Dans une perspective de consolider l'offre de service en itinérances, l'Agence aura à mobiliser ses partenaires intersectoriels autour du Plan d'action interministériel en itinérance. Les actions régionales en matière d'itinérance doivent également s'arrimer avec priorité du Plan d'action gouvernemental pour la solidarité et l'inclusion sociale.

Organismes qui offrent des services aux personnes à risque en situation d'itinérance	Budget 2011-2012
Centre d'intervention familiale Le Transit	126 477 \$
ACSM Saguenay - Le Centre Ressac	262 321 \$
ACSM Saguenay - Macadam	45 292 \$
Café jeunesse de Chicoutimi	81 222 \$
Carrefour communautaire Saint-Paul - secteur Sainte-Thérèse	43 526 \$
Centre Le Phare	266 300 \$
Comité de travail de rue d'Alma	54 066 \$
Corporation Proximité jeunesse	41 627 \$
Groupe le P.A.S. (Prévention, aide, soutien en santé mentale LSJE)	263 922 \$
La Maison d'hébergement Le Séjour Inc.	203 244 \$
La Passerelle d'Alma Inc.	463 375 \$
Le MIENS	156 700 \$
Le Patro de Jonquière	22 569 \$
Local jeunes centre-ville de Chicoutimi	16 355 \$
Maison d'hébergement Le Rivage de La Baie Inc.	550 466 \$
Maison d'accueil pour sans-abri de Chicoutimi Inc.	166 753 \$
Maison de quartier de Jonquière Inc.	23 776 \$
Maison des jeunes de La Baie	57 740 \$
Maison d'hébergement S.O.S. jeunesse	218 299 \$
Moisson Saguenay–Lac-Saint-Jean	20 848 \$
Séjour Marie-Fitzbach	114 895 \$
Service d'information et d'intervention en toxicomanie (SIIT)	83 487 \$
Service alimentaire « La Recette »	56 305 \$
Service de travail de rue de Chicoutimi	120 833 \$
Toxic-actions	87 084 \$
<b>Total</b>	<b>3 547 482 \$</b>

**1.4. LIENS DU PLAN AVEC DES STRATÉGIES, PROGRAMMES ET PLANS CONNEXES**

**1.4.1. Plan stratégique régional 2010-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean**

Dans le cadre du plan stratégique régional 2010-2015 de l'Agence de la santé et des services sociaux du Saguenay–Lac-Saint-Jean, six grands enjeux ont été identifiés afin d'orienter les actions régionales. Les orientations stratégiques contenues dans deux des enjeux pourront avoir une influence sur les services aux personnes en situation d'itinérance.

<b>Enjeu 2 – La primauté de l'organisation et l'accessibilité des services de première ligne</b>	
<b>Orientation 3 :</b> Favoriser l'amélioration de l'accès aux services généraux de première ligne.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Actions</b>
1. Réduire les délais de prise en charge par un professionnel des clientèles nécessitant des services sociaux référées par un professionnel d'Info-Social.	S'assurer de la mise en place de mesures visant la diminution des délais de prise en charge par un professionnel des clientèles nécessitant des services sociaux référées par un professionnel d'Info-Social.
<b>Orientation 4 :</b> S'assurer d'un suivi interdisciplinaire et continu des clientèles ayant des besoins particuliers.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Actions</b>
5. Assurer aux personnes qui le requièrent des services de santé mentale de première ligne par une équipe multidisciplinaire.	Favoriser l'optimisation du fonctionnement des services spécifiques des équipes en santé mentale de 1 <sup>re</sup> ligne (jeunes et adultes).
6. Renforcer les services de première ligne en santé mentale.	Soutenir la réalisation des plans d'action locaux sur les soins de collaboration.
7. Assurer l'accès aux services d'intégration dans la communauté pour les adultes ayant des troubles mentaux graves.	Poursuivre l'actualisation du plan d'action régional en santé mentale visant à optimiser le suivi intensif dans le milieu (SIM) et le soutien d'intensité variable (SIV).
8. Faciliter l'accès aux personnes à risque d'abus ou de dépendance à des services de première ligne offerts en toxicomanie et en jeu pathologique.	Supporter les CSSS dans la mise en place des services généraux et spécifiques aux personnes à risque d'abus ou de dépendance à des services de première ligne offerts en toxicomanie et en jeu pathologique.

<b>Enjeu 3 – Des délais cliniquement reconnus pour l'accès aux services</b>	
<b>Orientation 1 :</b> Assurer l'accès aux services dans les délais acceptables.	
<b>Objectifs stratégiques</b>	<b>Actions</b>
2. Assurer aux personnes ayant une dépendance un accès aux services d'évaluation spécialisés dans un délai de quinze jours ouvrables ou moins.	Mettre en place le programme régional d'évaluation spécialisée en dépendance selon les critères définis dans l'offre de service ministérielle en dépendance.
7. Assurer aux personnes ayant des problèmes de santé mentale l'accès aux services offerts par les CSSS (à l'intérieur de 30 jours pour les services de première ligne et de 60 jours pour les services de deuxième ligne.)	Contribuer à la mise en place des éléments d'optimisation (en lien avec les éléments du plan d'action régional en santé mentale et des plans d'action des CSSS) permettant l'amélioration des délais d'accès aux services en santé mentale.

#### 1.4.2. Le plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013

Le plan d'action régional est également en cohérence avec le « Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 ». Parmi les cinq priorités du plan d'action interministériel, la région en retient trois, soit :

Priorité 1 : Renforcer la prévention de l'itinérance.

Priorité 3 : Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes.

Priorité 5 : Accroître la recherche.

#### LES PRINCIPES DIRECTEURS<sup>1</sup>

En ce qui concerne les principes directeurs qui orientent les actions régionales, ils sont en tous points conformes à ceux énoncés dans le *Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013*<sup>2</sup>. Ce plan repose sur quatre principes directeurs. Ceux-ci constituent les bases pour améliorer la situation des personnes à risque ou en situation d'itinérance ainsi que pour bonifier les services à leur offrir.

##### **Le pouvoir d'agir**

Les interventions qui permettent de développer les aptitudes des personnes sur les plans physique, psychique, affectif et relationnel et qui encouragent leur autonomie sont privilégiées.

##### **Une responsabilité collective**

Le maintien et l'amélioration de la santé et du bien-être reposent sur un partage équilibré des responsabilités entre les individus, les familles, les milieux de vie, les pouvoirs publics et l'ensemble des secteurs d'activité de la vie collective. Les collectivités ont la responsabilité sociale de soutenir les personnes les plus démunies. Les pouvoirs publics ont, quant à eux, un rôle à jouer dans la réduction des inégalités sociales et économiques dans la population.

##### **Un travail de collaboration**

Pour agir efficacement sur un phénomène aussi complexe et multidimensionnel que celui de l'itinérance, la collaboration de l'ensemble des partenaires est prioritaire. Elle doit s'inscrire dans le respect de leur champ d'intervention, de leurs responsabilités et de leurs rôles respectifs de même que dans le respect des particularités des régions.

##### **Des solutions durables**

Pour mettre un terme au processus de désaffiliation, il est nécessaire d'envisager des solutions durables. La volonté d'agir doit donc s'inscrire dans une vision à long terme, particulièrement au regard de la stabilité résidentielle des personnes.

---

1 Plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013. Gouvernement du Québec, 2009.

2 L'itinérance au Québec, Cadre de référence. Gouvernement du Québec, 2008

## 2. BILAN DU PLAN COMMUNAUTAIRE COUVRANT LA PÉRIODE 2007-2011

### 2.1. BILAN DE L'ATTEINTE DES OBJECTIFS STRATÉGIQUES POUR LA PRÉVENTION ET LA RÉDUCTION DE L'ITINÉRANCE

Lors de la planification du plan communautaire, la table de concertation en itinérance a reconnu l'importance de placer la personne à risque ou en situation d'itinérance au cœur des préoccupations. La planification et la coordination des services entourant cette problématique ont tenu compte de cette préoccupation.

Le plan d'action régional en itinérance 2007-2009 (PRAI) visait à :

- consolider l'offre de service sur le territoire désigné, ceci afin d'éviter une offre de service partielle, temporaire et de courte durée;
- maintenir et intensifier le processus de concertation et le partenariat qui permettent un dialogue entre les différents organismes qui travaillent auprès de la clientèle visée afin d'assurer un continuum de services;
- reconnaître l'importance d'offrir des services aux personnes itinérantes ou à risque d'itinérance;
- assurer un meilleur suivi à long terme des personnes itinérantes ou à risque d'itinérance et de faciliter leur réinsertion sociale et ainsi éviter le retour à la rue;
- consolider les ressources humaines travaillant auprès de la clientèle afin de maintenir l'expertise déjà acquise;
- mettre à jour le portrait régional de l'itinérance.

Les travaux de la table de concertation en itinérance ont permis de soutenir la collaboration et le partenariat entre les principaux organismes communautaires impliqués directement dans l'offre de service en itinérance. Il reste toutefois du travail à faire afin de bien arrimer les services offerts par les organismes communautaires à ceux du réseau public. À ce titre, des discussions ont été entreprises afin de définir les mécanismes de liaison entre les différents partenaires. Les CSSS, les organismes communautaires, le ministère de la Sécurité publique ainsi que les services spécialisés en santé mentale et en dépendance ont amorcé des travaux afin d'améliorer l'offre de service pour les personnes présentant des troubles concomitants. Ces travaux auront certes un impact sur les personnes en situation d'itinérance.

Quant à la consolidation des ressources humaines dans les organismes communautaires, cet objectif, même s'il était souhaité par l'ensemble des partenaires, a été difficile à atteindre en raison du contexte du renouvellement de la main-d'œuvre. Les organismes communautaires qui emploient des intervenants détenant les profils recherchés par les établissements peuvent difficilement concurrencer les établissements du réseau de la santé et des services sociaux et cherchent à recruter des intervenants qualifiés pour occuper des postes laissés vacants par des départs à la retraite.

L'une des réalisations de la table de concertation est d'avoir dressé un portrait partiel de l'utilisation des services par les personnes à risque d'itinérance et en situation d'itinérance. Cependant, ce portrait tient compte uniquement des personnes qui utilisent leurs services. Il serait souhaitable d'avoir plus d'information sur la situation des personnes qui sont à risque de se retrouver en situation d'itinérance.

## 2.2. BILAN DES PRIORITÉS POUR LA PÉRIODE 2007-2009 ET STRATÉGIES DE RÉALISATION

Le plan avait retenu deux volets d'intervention, soit la prévention de l'itinérance et la consolidation du continuum de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes. Pour chacun de ces axes, des priorités ont été identifiées ainsi que les moyens à mettre en place afin d'atteindre les résultats. Le bilan montre les résultats qui ont été obtenus, pour chacune des priorités des deux volets, grâce à diverses actions dont celles financées dans le cadre de la SPLI.

### Volet 1 : Prévention de l'itinérance

<b>Priorité 1 : Accompagner et soutenir les personnes à risque d'itinérance.</b>	
<b>Moyens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Repérer les personnes à risque qui ont reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation, famille d'accueil, centre hospitalier psychiatrique, centre de détention, etc.).</li> <li>Mettre en place des mesures d'intégration sociale adaptées aux personnes à risque d'itinérance.</li> <li>Favoriser le partenariat avec les établissements qui offrent des services aux personnes à risque.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Signature d'ententes de partenariat entre les établissements concernés.</li> <li>Programmes de réinsertion pour les personnes à risque d'itinérance dans l'ensemble des réseaux locaux de services (RLS).</li> <li>Services d'accompagnement pour faciliter la réinsertion sociale.</li> <li>Services de suivi à long terme de personnes à risque.</li> </ul>	Aucune entente n'est signée entre des établissements et des ressources communautaires afin d'assurer des services adaptés aux clientèles à risque d'itinérance. Toutefois, des protocoles d'entente permettent d'avoir accès à trois lits de crise en santé mentale. Les six CSSS de la région ont mis en place des structures de concertation locales afin de consolider le continuum de services. Un comité régional est en place afin de bonifier les corridors de services pour les personnes présentant des troubles concomitants.
<b>Commentaires</b>	
Priorité à maintenir.	

<b>Priorité 2 : Sensibiliser la population et certains groupes sociaux au problème de l'itinérance et au rôle qu'ils peuvent jouer face à l'intégration sociale des personnes.</b>	
<b>Moyens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Participer à des activités médiatiques.</li> <li>Organiser des événements de masse.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>Articles dans les quotidiens régionaux.</li> <li>Entrevues dans les médias électroniques.</li> <li>Organisation de la Nuit des sans-abri.</li> </ul>	<p>Chaque année, la table de concertation en itinérance organise la Nuit des sans-abri. Cet événement permet d'attirer les projecteurs médiatiques sur la réalité de l'itinérance dans la région. Pour l'occasion, des organismes qui interviennent dans le domaine de l'itinérance sont présents dans les médias écrits et électroniques.</p> <p>Dans les périodes de canicule, de grand froid ou dans la période des fêtes, la problématique de l'itinérance revient dans les médias. Les organismes en itinérance sont appelés à commenter ces situations.</p>
<b>Commentaires</b>	
Cette priorité n'est pas admissible dans le cadre de la SPLI. Toutefois, sans faire partie intégrante des priorités pour 2011-2014, il serait souhaitable que la table de concertation en itinérance poursuive des actions de sensibilisation.	

**Volet 2 : Consolidation du continuum de services adaptés aux besoins des personnes itinérantes**

<b>Priorité 1 : Agir sur l'urgence.</b>	
<b>Moyens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Assurer des services d'urgence et de soutien.</li> <li>Favoriser la mise en place d'approches ou de modèles d'intervention non traditionnels.</li> <li>Mettre en place des dispositifs de coordination au niveau de l'urgence qui impliquent divers partenaires.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<b>Résultats obtenus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>L'hébergement d'urgence disponible 24/7.</li> </ul>	L'hébergement d'urgence 24/7 est disponible principalement dans quatre RLS. Pour les RLS de Maria-Chapdelaine et celui de Domaine-du-Roy, aucune ressource n'offre ce service.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Les soupes populaires, les centres de jour ou de soir, les comptoirs vestimentaires, etc., facilement accessibles.</li> </ul>	Parmi l'ensemble de ces ressources, les services des soupes populaires ne sont pas ouverts au cours de l'été. Dans tous les RLS, des organismes viennent en aide aux personnes vulnérables. Ces organismes sont généralement bien connus des CSSS et le réseau public fait appel à ces organismes lorsque requis.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Possibilité aux personnes vulnérables de recevoir de l'aide financière sous forme d'un fond d'urgence.</li> </ul>	Les organismes qui offrent des services d'hébergement mettent à la disposition de leurs usagers certaines formes de soutien pour les besoins de première nécessité.
<ul style="list-style-type: none"> <li>Établir des protocoles de partenariat pour favoriser l'accessibilité, la continuité et la complémentarité des services.</li> </ul>	Sans être sous le couvert d'ententes formelles, les services de soutien et de dernier recours sont mieux connus et utilisés par le réseau public. Il reste à améliorer les mécanismes de coordination pour assurer l'accès des services pour les personnes qui sont dans les places d'hébergement d'urgence.
<b>Commentaires</b>	
Le travail afin de renforcer le partenariat doit faire partie des priorités à maintenir.	

<b>Priorité 2 : Intensifier le maintien ou le rétablissement du lien social pour favoriser l'intégration sociale des personnes en situation d'urgence.</b>	
<b>Moyens</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>Mettre en place des approches ou des modèles d'intervention non traditionnels pour agir sur l'intégration sociale des personnes en situation d'itinérance.</li> <li>Mettre en place des programmes d'intervention qui visent l'insertion sociale.</li> <li>Développer et consolider des lieux de rencontre pour le jour, le soir et les fins de semaine sous forme de centre de jour offrant des activités diverses.</li> <li>Accentuer les services de soutien dans la communauté.</li> </ul>	
<b>Résultats attendus</b>	<b>Résultats obtenus</b>
Présence de services de proximité ( <i>drop-in</i> , travailleurs de rue, équipes volantes, etc.).	Dans tous les territoires de la région, sauf celui du CSSS Cléophas-Claveau, des services de proximité sont en place.
Protocoles de partenariats pour avoir accès à des ressources de logement transitoire, logement supervisé, logement permanent avec soutien communautaire.	Dans le cadre des services de crise en santé mentale, trois places d'hébergement sont disponibles. Il ne s'agit toutefois pas de services d'accès à bas seuil. Pour les autres types d'hébergement qui visent l'intégration sociale, il n'y a pas de protocole d'entente signé. Les CSSS utilisent les ressources de leur RLS.
Services accrus de soutien dans la communauté (chambre, logement social et logement subventionné avec suivi communautaire) sous forme d'accompagnement, de suivi étroit ou par la présence de services adaptés.	Les organismes qui offrent des services à la clientèle en situation d'itinérance ont des programmes de réinsertion sociale. Aux plans local et régional, des travaux devront être menés afin d'arrimer les services offerts par les organismes communautaires et les CSSS.
<b>Commentaires</b>	
Priorité à maintenir.	

### 3. PROFIL ACTUEL DE LA COLLECTIVITÉ

#### 3.1. TENDANCES DÉMOGRAPHIQUES ET SOCIOÉCONOMIQUES

La stratégie de partenariat de lutte à l'itinérance cherche à prévenir et à atténuer l'itinérance dans plusieurs villes centres du pays. Pour la région du Saguenay–Lac-Saint-Jean, la municipalité de Saguenay a été identifiée comme l'un de ces pôles urbains où il est prioritaire de mettre en place des initiatives. Depuis les fusions municipales, les trois villes principales de la sous-région du Saguenay, qui composent le paysage urbain, forment dorénavant Ville de Saguenay. Cette ville se compose des arrondissements de Chicoutimi, Jonquière et La Baie. Autour de la ville centre se retrouvent des municipalités semi-urbaines et rurales.

Situé en périphérie des grands centres (225 kilomètres au nord-ouest de la ville de Québec), le Saguenay–Lac-Saint-Jean est souvent perçu comme un territoire isolé par une barrière forestière : la Réserve faunique des Laurentides. La région s'étend sur une superficie de plus de 104 000 kilomètres carrés dont seulement 11 % est municipalisée. En 2011, on y compte 49 municipalités et 11 territoires regroupés au sein de quatre municipalités régionales de comté (MRC) et d'une ville hors MRC (Saguenay). Plus des trois quarts de la population se concentrent dans l'une des cinq villes de plus de 10 000 habitants. Le reste se disperse dans 44 municipalités rurales dont la taille varie entre 165 et 4 950 personnes. La région du Saguenay–Lac-Saint-Jean est considérée comme faisant partie des régions ressources du Québec.

Sur le plan de la santé, la région est divisée en six territoires de RLS. Les trois territoires du Lac-Saint-Jean correspondent aux trois MRC, soit Maria-Chapelaine, Domaine-du-Roy et Lac-Saint-Jean-Est. Les trois autres se confondent avec la MRC Le Fjord-du-Saguenay et la Ville de Saguenay et portent le nom des anciennes municipalités urbaines, soit Jonquière, Chicoutimi et La Baie.

En 2011, l'Institut de la statistique du Québec (ISQ) estime la population du Saguenay–Lac-Saint-Jean à 270 681 individus dont 18 % sont âgés de moins de 18 ans, 65 % de 18 à 64 ans et 17 % de 65 ans et plus. Plus de la moitié de la population régionale habite Saguenay. En utilisant le découpage des réseaux locaux de services, le RLS de La Baie compte 22 051 personnes, celui de Jonquière 64 849 personnes et Chicoutimi se compose de 75 807 individus, soit un total de 162 707 personnes pour les trois RLS. En 2006, ces RLS comptaient respectivement 23 249, 65 533 et de 76 542 habitants. Au total, cela représente une diminution de 2 617 personnes. Malgré que la population régionale continue de décroître, on observe que la diminution est moins rapide que celle connue dans la dernière décennie. Les données montrent également une augmentation plus importante de l'âge médian que pour l'ensemble du Québec.

En ce qui concerne la scolarisation, le recensement canadien de 2006 indique que, dans la région, comme au Québec, 17 % des adultes de 25 à 64 ans sont faiblement scolarisés, ne détenant aucun diplôme, certificat ou grade. La sous-scolarisation est de même ampleur chez les deux sexes, mais augmente fortement avec l'âge. La région s'avère cependant désavantagée en ce qui a trait à la proportion de diplômés universitaires; moins élevée dans la région (13 %) qu'au Québec (21 %).

En 2006, près des trois quarts des emplois (72 %) au Saguenay–Lac-Saint-Jean se retrouvent dans le secteur tertiaire (transport, commerce, hôtellerie, services et soins). La part occupée par ce secteur est cependant moindre qu'au Québec (77 %). Le secteur secondaire (services publics, construction, fabrication) occupe également une part importante de l'économie régionale avec 22 % des emplois, une proportion comparable à celle du Québec (21 %). Enfin, 6 % de la main-d'œuvre occupe un emploi relié au secteur primaire (agriculture et exploitation forestière) comparativement à 3 % au Québec, une différence qui peut être attribuée au plus grand nombre de travailleurs forestiers dans la région.

En 2007, la région enregistre un taux de chômage de 9 %, soit deux points de pourcentage de plus qu'au Québec (7 %). Inversement, les taux d'emploi (56 %) et d'activité (62 %) y sont plus faibles que dans l'ensemble de la province.

Les écarts mentionnés précédemment en ce qui a trait au chômage, à l'emploi et à la scolarité ont un impact sur le revenu. En 2007, selon l'ISQ, le revenu personnel disponible par habitant est de 29 667 \$ dans la région, comparativement à 32 537 \$ au Québec. En outre, 8 % de la population régionale vit sous le seuil de faible revenu après impôt en 2005, une proportion à la baisse depuis les derniers recensements. Cette proportion est inférieure à celle du Québec (12 %) et varie selon le territoire de RLS. À Chicoutimi et Jonquière, 10 % de la population est en situation de faible revenu comparativement à 6 % à Maria-Chapdelaine et à 7 % au Domaine-du-Roy, au Lac-Saint-Jean-Est et à La Baie. Le faible revenu touche davantage certains groupes de population. Ainsi, dans la région, 12 % des jeunes de 18 à 24 ans et 27 % des personnes seules sont en situation de faible revenu.

Les données des programmes d'assistance sociale constituent une autre source d'information sur la défavorisation économique. En 2009, 8 % des adultes de 18 à 64 ans de la région sont prestataires de ces programmes, ce qui représente 13 750 individus. De même, plus de la moitié (54 %) des personnes âgées de 65 ans et plus bénéficient du supplément de revenu garanti en 2005. Quant au rapport de dépendance économique, soit les paiements de transferts gouvernementaux par tranche de 100 \$ du revenu d'emploi total, il est de 26 \$ dans la région et de 21 \$ au Québec. Cela traduit une dépendance économique envers les transferts gouvernementaux plus accentuée dans la région.

Par ailleurs, *l'Enquête de santé du Saguenay-Lac-Saint-Jean 2007* révèle que 12 % des adultes de 18 ans et plus de la région, soit 25 885 individus, considèrent leur situation économique moins bonne que celle des gens du même âge. Selon la même enquête, près de 14 % de la population adulte vit de l'insécurité alimentaire en raison d'un manque d'argent. Il y a insécurité alimentaire quand on manque de nourriture, quand on a peur d'en manquer ou quand on doit faire des choix alimentaires moins nutritifs en raison d'un manque d'argent. Dans les faits, environ 30 250 adultes sont concernés par de telles difficultés, mais on ne connaît pas précisément la gravité des difficultés vécues.

Enfin, selon les données du recensement de 2006, les deux tiers des logements privés du territoire sont occupés par des propriétaires alors que le tiers est occupé par des locataires. Parmi l'ensemble des logements privés occupés, 7 % nécessitent des réparations majeures. La même année, plus de 20 000 ménages de la région, soit 18,3 % des ménages, consacrent plus de 30 % de leur budget au logement. À La Baie, seulement 14 % des ménages accordent cette part de budget pour se loger alors que cette proportion varie de 18 % à 20 % sur les autres territoires de RLS.

Selon les données du recensement de 2006, 8 % des ménages de la région métropolitaine de recensement (RMR) de Saguenay éprouvent des besoins impérieux de logement. Cela représente concrètement 5 090 ménages. En 1996, cette proportion s'élevait à 13 %, soit 7 400 ménages. Un ménage est considéré avoir des besoins impérieux de logement si son revenu total avant impôt est insuffisant pour payer un logement acceptable en ne dépensant pas plus de 30 % de ce revenu, et si son logement n'est pas conforme à au moins l'une des trois normes d'acceptabilité (qualité, taille et abordabilité). Un logement est de qualité jugée convenable lorsqu'il ne nécessite pas de réparation majeure de l'avis des occupants. Dans la RMR de Saguenay, 7 % des logements en 2006 sont de qualité insuffisante. De plus, 2 % sont de taille insuffisante et 16 % sont inabordables, c'est-à-dire que le ménage y consacre plus de 30 % de son revenu.

### 3.2. LES PERSONNES TOUCHÉES PAR L'ITINÉRANCE

Pour bien définir l'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean, il importe de tenir compte de la réalité régionale tout en se rattachant à ce qui est proposé dans l'ensemble du Québec. La table de concertation en itinérance retient deux définitions pour identifier les personnes en situation d'itinérance et les personnes à risque d'itinérance.

Les personnes en situation d'itinérance sont celles « (...) qui n'ont pas d'adresse fixe, de logement stable, sécuritaire et salubre, à très faible revenu, avec une accessibilité discriminatoire à leur égard de la part des services, avec des problèmes de santé physique, de santé mentale, de toxicomanie, de violence familiale ou de désorganisation sociale et dépourvues de groupe d'appartenance stable<sup>3</sup> ».

Bien que les hommes adultes demeurent le groupe cible dans le champ de l'itinérance, il est nécessaire d'accorder une attention particulière à certains groupes de la population dont les besoins doivent être pris en compte en matière de prévention.

Les personnes à risque d'itinérance se retrouvent dans les groupes suivants :

- personnes démunies en situation de rupture et d'isolement;
- jeunes en difficulté (victimes de violence familiale, fugueurs, décrocheurs);
- femmes en difficulté (victimes de violence familiale ou conjugale, travailleuses du sexe);
- personnes âgées isolées et ayant connu des épisodes d'itinérance;
- personnes ayant des problèmes de toxicomanie, de santé mentale ou judiciaire;
- personnes ayant reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation, famille d'accueil, centre hospitalier psychiatrique, centre de détention, etc.);
- personnes démunies en situation de domicile précaire (insalubrité et insécurité des lieux, hébergement chez les « amis » du moment, en maison de chambre).

#### 3.2.1. Les types d'itinérance

Le consensus qui se dégage au regard de la typologie de l'itinérance tient compte de la durée et de la fréquence des périodes d'itinérance qui peuvent varier chez les individus. Les travaux portant sur le phénomène font généralement état de trois types d'itinérance : situationnelle, cyclique et chronique.

**Situationnelle** : l'itinérance dite situationnelle réfère aux personnes momentanément sans logement. Les personnes dans cette situation sont les moins visibles. Après un épisode passé sans abri, elles parviennent à se reloger et à établir de nouveaux contacts sociaux. Ce type d'itinérance serait le plus répandu.

**Cyclique** : l'itinérance cyclique réfère aux personnes qui vont et viennent entre un logement et la rue. Elle se traduit par une répétition plus ou moins régulière des situations d'itinérance.

**Chronique** : l'itinérance chronique est la plus visible. Les personnes dans cette situation n'ont pas connu de logement stable depuis une longue période de temps. Ces personnes représenteraient 10 % à 15 % de la population itinérante. Il s'agit de personnes qui ont des besoins multiples et qui nécessitent des interventions soutenues et complexes.

### 3.2.2. Les types de ressources

En lien avec les différents besoins que nécessite une réponse adéquate aux personnes à risque ou en situation d'itinérance, la table de concertation en itinérance convient également de classer les ressources en trois types.

**Ressources de type 1** : les organismes dont la mission première et exclusive s'adresse aux personnes itinérantes et dont l'accès aux services peut se faire à l'intérieur d'un délai de 24 heures.

**Ressources de type 2** : les organismes qui interviennent en fonction d'une problématique souvent associée à l'itinérance ou dont l'intervention s'adresse aux personnes présentant un risque d'itinérance.

**Ressources de type 3** : les organismes de soutien aux conditions de vie.

### 3.2.3. Continuum de services d'hébergement en itinérance

Le continuum de services d'hébergement en itinérance dans la région a la particularité de ne pas comporter de centre d'hébergement de type refuge où la clientèle se présente en fin de journée et quitte le lendemain matin. Les conditions climatiques hivernales et le profil de la clientèle ont guidé la mise en place des différentes ressources d'hébergement.

#### Définition des différents types de ressource

- **Hébergement d'urgence (durée 0-5 jours)**
- **Hébergement de dépannage (durée 5 à 90 jours)**

L'hébergement d'urgence et l'hébergement de dépannage se caractérisent par un accès à bas seuil. Les critères d'admission sont minimaux. En général, ces types d'hébergement permettent l'évaluation des usagers afin d'élaborer un plan d'intervention ou une orientation vers d'autres types de ressources d'hébergement ou de support.

- **Logement de transition (définition SPLI)** : logement destiné aux personnes en état de quitter un refuge d'urgence pour un lieu de vie plus autonome où, pour une période pouvant généralement aller jusqu'à trois ans, elles sont logées tout en recevant des services destinés à favoriser l'autonomie, notamment l'accès à un logement à long terme et à des mesures de soutien stables (durée 90 jours et plus).
- **Logement supervisé (définition SPLI)** : logement de longue durée comprenant une forme ou l'autre de service de soutien subventionné et destiné à des personnes ne pouvant vivre de façon autonome dans la collectivité pour des raisons d'ordre mental ou physique.
- **Hébergement de crise (définition santé mentale)** : ce service regroupe spécifiquement les activités d'hébergement de crise des adultes dont l'état nécessite un retrait provisoire de leur milieu de vie. Ce service, situé dans la communauté et généralement accessible 24 heures par jour et 7 jours par semaine, est responsable de répondre aux situations de crise situationnelle, suicidaire ou d'adaptation. L'hébergement transitoire (0-5 jours) offert par un centre de crise fait partie de ce service.

- **Logement avec soutien continu et appartement supervisé (définition santé mentale) :** ce service offre les activités de soutien ou de supervision des personnes de plus de 18 ans aux prises avec des troubles mentaux graves qui résident en appartement autonome. Le fournisseur du soutien continu peut être un établissement, une ressource intermédiaire (RI) ou un organisme communautaire qui détient un mandat à cette fin. Tout en nécessitant un soutien continu à long terme ou à très long terme, les personnes recevant ce service vivent généralement des difficultés moins sévères que d'autres personnes recevant des services plus intenses (exemple : les usagers recevant du suivi intensif ou du soutien d'intensité variable de type *case management*) dont la condition requiert ces activités de traitement et de réadaptation.

### 3.2.4. L'itinérance au Saguenay–Lac-Saint-Jean : le contexte de l'intervention

Contrairement aux croyances qui sont véhiculées dans les grands centres et parfois même dans la région, l'itinérance est présente et peut être visible au Saguenay–Lac-Saint-Jean. L'itinérance se présente sous diverses formes selon les milieux, le sexe et les caractéristiques des personnes touchées. Les informations qui sont actuellement disponibles permettent de dresser un portrait sommaire qui s'apparente à plusieurs aspects décrits dans la littérature et observés dans d'autres régions du Québec.

Ce qui caractérise le phénomène de l'itinérance dans la région et qui a une influence sur les conditions de vie des personnes en situation d'itinérance est davantage en lien avec le climat plutôt rude, l'absence de lieux physiques permettant de s'abriter, l'étendue géographique de la région, de même que l'absence d'anonymat associé davantage aux grandes villes. De plus, comme le secteur Lac-Saint-Jean offre peu de services aux personnes en situation d'itinérance comparativement au secteur Saguenay, bon nombre d'individus convergent vers la ville centre pour espérer trouver refuge dans les organismes de dernier recours tels que les centres d'hébergement d'urgence. Cette situation a pour effet de faire augmenter les demandes de services tant dans les organismes communautaires que dans les établissements du réseau. Il est permis de croire que la mise en place de services de logements de transition et de logements supervisés dans les trois RLS du Lac-Saint-Jean pourrait éventuellement faire diminuer les demandes de services dans les ressources du Saguenay.

Toutes ces caractéristiques contribuent à façonner la problématique de l'itinérance présente dans la région ainsi que le modèle de réponse à mettre en place pour la prévenir et la réduire. Toutefois, malgré ces observations, il est encore très difficile de quantifier le problème, d'en mesurer les impacts, et ce, même si les connaissances sur le phénomène de l'itinérance dans la région ont beaucoup évolué. La table de concertation en itinérance reconnaît que l'itinérance de types situationnel et cyclique représente les deux types d'itinérance les plus répandus au Saguenay. Il faut souligner que l'offre de service à ces personnes est partielle et de nombreuses ruptures sont notables dans le continuum de services. En conséquence, les personnes à risque ou en situation d'itinérance ne reçoivent pas toujours les services que leur état requiert en temps opportun.

### 3.2.5. Inventaire des ressources d'hébergement actuellement disponibles au Saguenay–Lac-Saint-Jean aux personnes touchées par l'itinérance

SECTEUR	RESSOURCE	CLIENTÈLE	NOMBRE DE PLACES	COMMENTAIRES
<b>La Baie</b>	Centre Le phare	Hommes, santé mentale	3 lits	Appartements transitoires.
	Centre Le phare	Itinérance	1 lit	Hébergement d'urgence. Ce lit est dans le Pavillon La Marée. Ce service est complémentaire aux autres services offerts par cette ressource. Les autres places sont réservées pour la clientèle présentant des problèmes de santé mentale.
	Centre d'hébergement de Rivage	Femmes itinérantes, victimes de violence, santé mentale, femmes qui ne cadrent pas dans des autres organismes, accueille femmes avec enfants	29 lits	La plupart des lits sont ouverts pour tous les types de clientèles. 2lits réservés à l'urgence (0-5 jours), 4 lits de transition spécifique pour femmes itinérantes.
<b>Chicoutimi</b>	La Maison des sans-abri (MSA)	Hommes itinérants	20 lits	Un minimum de trois lits est toujours réservé pour des situations d'urgence. (MSA 0-5 jours). Pour les besoins de dépannage (5 à 90 jours), les personnes sont hébergées à la MSA.
	La Maison des sans-abri	Jeunes 16 à 25 ans (transition Centre Jeunesse)	5 lits	Hébergement de transition pour des jeunes qui se retrouvent sans ressource suite à la fin de la prise en charge par le Centre jeunesse.
	Pavillon Augustinien	Hommes en réinsertion	9 lits	Pour les services de transition ou de réinsertion (90 jours et plus), l'hébergement se fait au Pavillon Augustinien. La MSA et le Pavillon sont gérés en continuité par le même conseil d'administration.
	Séjour Marie Fitzbach	Femmes itinérantes, santé mentale	9 lits	Ressource de dernier recours, aucun critère d'admission. Accueille les femmes qui ne cadrent pas dans les autres organismes. Il n'y a pas de lit spécifique pour de l'urgence ou du dépannage. Les femmes peuvent demeurer dans la ressource jusqu'à 3 mois.
<b>Jonquière</b>	Maison d'hébergement Le Séjour	Mixte toxicomanie, jeu pathologique et itinérance	12 lits	3 lits d'urgence itinérance, 3 lits jeu pathologique et 6 lits qui servent pour toutes les clientèles présentant une dépendance. La ressource a des règles clairement établies d'accès pour l'ensemble de ses types de lits. Les places en itinérance sont accessibles sans critères d'admission. Toutefois, lorsque les personnes en situation d'itinérance ne présentent pas de problème de dépendance, elles sont orientées vers d'autres ressources dans les 7 jours suivant leur admission.
<b>Lac-Saint-Jean-Est (Alma)</b>	Groupe Le Pas	Mixte santé mentale et itinérance	5 lits	1 lit est réservé pour les crises psychiatriques et 4 sont des lits de transition.

### **3.3. ÉVOLUTION DES CARACTÉRISTIQUES ET BESOINS DES POPULATIONS TOUCHÉES AU REGARD DU CONTINUUM DE MESURES DE SOUTIEN**

En cette matière, il est difficile de faire une analyse objective de l'évolution des besoins de la population à risque ou en situation d'itinérance. Toutefois, il est permis d'affirmer que les ressources qui viennent en aide à ces personnes continuent à recevoir de nombreuses demandes d'aide. Au plan régional, les services de proximité, les centres de jour, les soupes populaires et les organismes de distribution alimentaire observent une augmentation de leur clientèle.

Du côté des ressources d'hébergement, le taux d'occupation, quoique stable, demeure toujours à un niveau très élevé. Toutefois, le profil de la clientèle tend à se modifier pour devenir plus complexe. Les personnes qui font des demandes d'hébergement présentent davantage de concomitance de problèmes de dépendance et de santé mentale. À ces problèmes, peuvent s'ajouter des problèmes en lien avec le système judiciaire.

Pour des questions de sécurité, certains organismes d'hébergement doivent évaluer leur capacité à recevoir ces personnes. Cette évaluation se base sur le profil de la clientèle déjà admise et sur la capacité de leurs ressources professionnelles à encadrer adéquatement et de façon sécuritaire l'ensemble de la clientèle déjà hébergée.

Afin de mieux documenter l'utilisation des services d'aide et de support en situation d'itinérance, la table de concertation en itinérance a mené des travaux en ce sens. Les organismes d'hébergement en itinérance ont convenu d'une méthode commune afin de colliger leurs données d'occupation. Pour l'année 2010-2011, les cinq organismes en hébergement de Saguenay ont accueilli 655 personnes (hommes et femmes). Cela représente un total de 9 265 jours d'hébergement. Il a été observé que les deux problématiques vécues en majorité par la clientèle sont la dépendance (412 clients) et la santé mentale (214 clients). L'itinérance situationnelle ou transitoire est le type d'itinérance le plus vécu et la majeure partie des clients retournent en logement autonome à la suite de leur séjour en hébergement. Parmi l'ensemble des personnes hébergées, 475 personnes ont reçu des services d'aide, de suivi ou d'accompagnement pendant leur séjour.

Pour ce qui est des organismes de travail de proximité, en comparant leurs résultats, on observe que leur clientèle présente en général les mêmes caractéristiques. Ce sont des personnes qui vivent de l'isolement social, elles ont des difficultés à intégrer le marché du travail et elles déménagent fréquemment. À cela se conjuguent des situations de pauvreté, d'insécurité alimentaire, de contexte de violence ou d'abus. Il n'est pas rare également que ces personnes aient des problèmes de dépendance ou de santé mentale. La concomitance de ces deux problèmes est aussi très fréquente.

### **3.4. BESOINS DE LA COMMUNAUTÉ EN MATIÈRE DE CONNAISSANCES**

En matière de connaissances, l'organisation des services régionaux pourrait grandement bénéficier d'une meilleure compréhension du phénomène de l'itinérance sur l'ensemble du territoire du Saguenay-Lac-Saint-Jean. Actuellement, très peu d'études réalisées au plan régional permettent de valider les constats qui se dégagent des études menées dans les grands centres urbains comme Québec ou Montréal.

### 3.5. ENJEUX PRINCIPAUX

L'espace saguenéen est marqué, en quelque sorte, par un développement spécialisé. L'arrondissement de Chicoutimi, anciennement la ville centre, est le pôle de services avec l'hôpital régional, le palais de justice, l'université et les grands centres commerciaux. L'arrondissement de Jonquière représente davantage un pôle industriel avec la présence des usines de production d'aluminium et de pâtes et papiers. Finalement, l'arrondissement de La Baie est caractérisé par la présence d'une zone portuaire, d'industries importantes et par les grands efforts d'association qu'elle nourrit avec les municipalités rurales qui l'entourent. Malgré le fait que le Saguenay soit parfois marqué par des tensions internes et des divergences quant à la répartition des ressources et des services, il n'en demeure pas moins que c'est un milieu « tricoté serré » où l'entraide est une force dominante. Cette espèce de « filet de sécurité » comporte tout de même des failles, illustrées notamment par la présence sur le territoire de plusieurs organismes voués au soutien des personnes vulnérables.

Avec les fermetures d'usine et les problèmes de l'industrie forestière, plusieurs personnes ont perdu leur emploi au cours des dernières années. Malgré une certaine vigueur économique et des perspectives encourageantes en matière de création d'emploi, beaucoup d'individus ont de la difficulté à se reclasser dans des emplois équivalents en raison de leur âge ou de leur niveau de scolarité. Ces pertes d'emploi ont un impact direct sur leur qualité de vie ainsi que sur les membres de leur famille. Paradoxalement, les ressources pour personnes à risque ou en situation d'itinérance se situent en grande majorité dans l'arrondissement de Chicoutimi.

Cependant, les pertes d'emploi et la dégradation du tissu social, qui contribuent à fragiliser la situation de ces personnes, sont en grande majorité vécues dans des secteurs où très peu de ressources sont accessibles pour les personnes vulnérables. Cette situation provoque une migration intrarégionale vers l'arrondissement de Chicoutimi et met une pression sur les services de santé et de services sociaux de ce secteur.

L'un des enjeux déterminants au plan régional sera de développer des mécanismes afin d'améliorer les services aux personnes présentant des troubles concomitants de dépendance et de santé mentale. Le risque de se retrouver en situation d'itinérance s'accroît de façon importante lorsqu'une personne présente une concomitance de ces problèmes. Pour tenter de diminuer la fréquence des visites aux urgences hospitalières ainsi que le recours aux ressources d'hébergement d'urgence et de dépannage, les centres de santé et de services sociaux, le ministère de la Sécurité publique, des organismes communautaires et l'Agence ont entrepris des travaux en ce sens. D'autres travaux devront également être réalisés afin de soutenir les personnes qui ont terminé leur sentence dans un établissement provincial et qui présentent une vulnérabilité de se retrouver dans une ressource pour sans-abri. Du côté des services de travail de proximité, la clientèle rencontrée dans la rue présente des caractéristiques particulières à son groupe d'âge. La clientèle des moins de 30 ans présente un profil de délinquance qui lamène à avoir régulièrement des problèmes judiciaires. Ces jeunes sont également confrontés à des situations de violence. Dans ce groupe d'âge, les intervenants observent que les visages changent fréquemment. Pour les plus de 30 ans, cette caractéristique est moins présente. Le groupe est plutôt stable. Il est donc plus facile de créer des alliances.

Parmi les autres enjeux, notons que :

- pour des questions de sécurité, les ressources d'hébergement peuvent accepter un nombre limité de personnes avec des troubles importants de santé mentale et de dépendance;
- les centres d'hébergement peuvent difficilement héberger la clientèle nécessitant un dégrèvement supervisé;
- les personnes à risque ou en situation d'itinérance utilisent régulièrement les urgences hospitalières;
- l'organisation des services permet de briser le cycle du phénomène de la porte tournante;
- des personnes retraitées qui disposent d'un revenu suffisant pour vivre dans un logement convenable se retrouvent dans les ressources d'hébergement pour itinérants parce qu'elles n'ont pas les habiletés sociales nécessaires afin de pouvoir vivre seules (19 cas en 2010 à la maison des sans-abri);
- une augmentation de la clientèle vieillissante qui manque d'habiletés sociales pour demeurer seule en logement et qui n'a pas les ressources financières ou le profil pour être hébergée dans des résidences pour personnes âgées;
- de plus en plus de jeunes parents se retrouvent dans des situations d'insécurité alimentaire sans présenter d'autres facteurs de risque d'itinérance (santé mentale, dépendance, manque d'habileté sociale, etc.);
- du travail doit être fait afin de lutter contre l'insécurité alimentaire;
- plusieurs maisons de chambres ne sont pas sécuritaires et ne favorisent pas la réinsertion sociale.

#### 4. ORIENTATIONS DU PLAN COMMUNAUTAIRE POUR LA PÉRIODE 2011-2014

Les orientations régionales en matière d'itinérance s'inspirent des priorités du Canada dans le cadre de la SPLI ainsi que de celles contenues dans le plan d'action interministériel en itinérance 2010-2013 du Gouvernement du Québec. Les priorités du plan stratégique de l'Agence ont également permis de guider le choix des objectifs et des moyens à mettre en œuvre afin de répondre aux besoins des personnes à risque ou en situation d'itinérance.

<b>Orientation 1</b> : Renforcer la prévention de l'itinérance.	
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Intensifier le repérage des personnes à risque d'itinérance et améliorer les services d'accompagnement.</li> <li>• Consolider les mesures de soutien à l'intégration sociale adaptées aux personnes à risque d'itinérance.</li> </ul>	
<b>Moyens</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Repérage des personnes à risque qui ont reçu leur congé d'une institution (centre de réadaptation, famille d'accueil, centre jeunesse, centre hospitalier psychiatrique, centre de détention, etc.).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les outils sont connus, diffusés et utilisés.</li> <li>• Les personnes à risque d'itinérance sont orientées vers des services adaptés à leur situation personnelle.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation des interventions de proximité.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Les services de travail de proximité offrent de l'accompagnement et du soutien afin de favoriser le maintien en logement autonome pour les personnes à risque d'itinérance.</li> </ul>

<b>Orientation 2</b> : Améliorer, adapter et coordonner l'intervention auprès des personnes itinérantes.	
<b>Objectifs</b>	
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Miser sur les approches et les actions qui ont démontré leur efficacité.</li> <li>• Assurer des services d'urgence et de soutien aux personnes à risque ou en situation d'itinérance.</li> <li>• Favoriser le retour et le maintien des personnes en logements autonomes.</li> <li>• Consolider le partenariat entre les établissements, les organismes communautaires et les partenaires intersectoriels qui offrent des services aux personnes à risque ou en situation d'itinérance.</li> </ul>	
<b>Moyens</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• En fonction de leur disponibilité, diffusion des guides de bonnes pratiques ou de coffres à outils afin de soutenir les intervenants.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 mars 2014, nombre de partenaires qui ont reçu les guides de bonnes pratiques et les outils d'intervention.*</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consolidation de l'accessibilité des ressources d'hébergement pour l'ensemble de la clientèle à risque ou en situation d'itinérance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 mars 2014, nombre de places dans les ressources d'hébergement d'urgence 24/7 et de dépannage sont accessibles.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des services de soutien et d'accompagnement pour les personnes vieillissantes ne cadrant pas avec les ressources traditionnelles pour personnes âgées.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Un projet est en place afin d'offrir des services de soutien et d'accompagnement pour les personnes vieillissantes ne cadrant pas avec les ressources traditionnelles pour personnes âgées.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Mettre en place des mesures d'intégration et de réinsertion pour les personnes en situation d'itinérance.</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 mars 2014, nombre de place dans des logements de transition et supervisés.</li> <li>• Nombre de personnes par année qui ont accès aux services de soutien au logement.*</li> <li>• Au 31 mars 2014, nombre d'organismes qui offrent des services de suivi dans la communauté.</li> <li>• Nombre de personnes qui fréquentent annuellement les centres de jour et des lieux de rencontre visant la réinsertion sociale.</li> <li>• Au 31 mars 2014, tous les RLS ont accès à des services de proximité.</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Favoriser les interventions intégrées pour les personnes présentant des troubles concomitants (dépendance, santé mentale et itinérance).</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 mars 2014, des mesures sont en place afin d'assurer une continuité des services en milieu carcéral pour les personnes présentant des troubles mentaux graves.</li> <li>• Au 31 mars 2014, au moins une équipe de liaison spécialisées en dépendance dans les urgences hospitalières sont implantées.*</li> </ul>
<ul style="list-style-type: none"> <li>• Révision de la composition de la table de concertation en itinérance pour inclure davantage de partenaires de intersectoriels.*</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Au 31 mars 2012, la composition de la table de concertation est révisée.</li> </ul>

\* Activités non retenues par la région pour un financement dans le cadre de la SPLI.

**Orientation 3** : Accroître les connaissances en matière d'itinérance.

**Objectif :**

- Décrire le phénomène de l'itinérance et ses manifestations au plan régional.

<b>Moyens</b>	<b>Résultats attendus</b>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Consolidation du développement d'indicateurs en matière d'hébergement pour la clientèle itinérante.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Annuellement, un portrait évolutif de l'utilisation des services d'hébergement est disponible.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• Développement des indicateurs en matière d'interventions préventives.</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au 31 mars 2014, des indicateurs en matière d'interventions préventives sont disponibles et un portrait est produit.</li></ul>
<ul style="list-style-type: none"><li>• L'Agence sollicite ses partenaires afin de faire connaître ses besoins en matière d'amélioration des connaissances dans le domaine de l'itinérance.*</li></ul>	<ul style="list-style-type: none"><li>• Au 31 mars 2014, au moins un projet de recherche lié à la description du phénomène de l'itinérance est en cours</li></ul>

\* Activités non retenues par la région pour un financement dans le cadre de la SPLI.

## 5. ÉLÉMENTS DE LA MISE EN ŒUVRE DE LA STRATÉGIE DE PARTENARIATS DE LUTTE CONTRE L'ITINÉRANCE

### Lignes directrices afin d'orienter l'appel de propositions des projets

- Dans le cadre de l'appel d'offres de projets, mis à part les activités marquées d'un astérisque, toutes les activités contenues au point 4 seront admissibles pour un financement dans le cadre de la SPLI.
- Le financement des projets dans le cadre de la SPLI est réservé à la collectivité désignée qui regroupe les trois arrondissements de Saguenay.
- Afin de se qualifier à un financement, les promoteurs devront démontrer leur expertise et leur expérience en matière d'itinérance.
- Les promoteurs devront remplir les formulaires contenus dans la trousse du promoteur.
- Les projets devront être assortis d'une stratégie de cessation des activités, de mesures d'atténuation ou d'un plan de viabilité de leurs projets au-delà du 31 mars 2014.
- Les activités de formation, les téléavertisseurs et les téléphones cellulaires ne seront pas retenues par la région pour un financement dans le cadre de la SPLI.
- Les frais administratifs sont admissibles seulement dans les cas où le promoteur fait la démonstration qu'il doit ajouter des ressources humaines supplémentaires afin d'administrer des activités en lien direct avec le projet.
- Les activités en lien avec des projets d'immobilisation ne seront pas retenues par la région pour un financement dans le cadre de la SPLI. Cependant, les situations dites d'urgence qui peuvent mettre en cause la sécurité des usagers pourront être considérées dans la mesure où le promoteur en fait la démonstration.

### Stratégie de communication

L'Agence diffusera le plan d'action sur son site Web ainsi que les sommes disponibles dans le cadre de la SPLI pour prévenir et réduire l'itinérance. Le site Web présentera également un résumé des orientations et des objectifs qui guideront l'analyse des projets. Le plan en version papier sera également disponible à l'Agence.

Le processus d'appel de propositions dans le cadre de la SPLI, qui sera sous la responsabilité de l'Agence, commencera le 3 octobre 2011 et se terminera le 26 octobre 2011. Il s'agira d'un appel public pour les promoteurs qui proposent d'offrir des services en itinérance sur le territoire de Saguenay. Dans l'éventualité où le budget régional ne serait pas complètement engagé après l'analyse des projets reçus et la recommandation transmise au comité conjoint de gestion, un deuxième appel de propositions se fera auprès d'autres organismes du territoire désigné.

### Comité de sélection

Sous la responsabilité de l'Agence, le comité de sélection sera composé de représentants de regroupements d'organismes communautaires, d'établissements et de partenaires intersectoriels. Des responsables des programmes dépendance, santé mentale ou jeunes en difficulté à l'Agence seront également invités à participer aux travaux du comité de sélection.